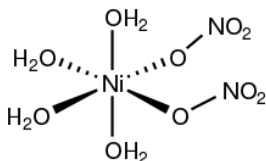


### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom commercial	: NICKEL NITRATE HEXAHYDRATE AR
N° CE	: 236-068-5
N° CAS	: 13478-00-7
Code du produit	: 04880
Type de produit	: Inorganic compound
Formule brute	: Ni(NO <sub>3</sub> ) <sub>2</sub> · 6 H <sub>2</sub> O
Structure chimique	:



Synonymes	: Nickel (II) nitrate Hexahydrate, Nickelous nitrate Hexahydrate
-----------	--

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange	: Laboratory chemicals, Manufacture of substances
-------------------------------------	---

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LOBA CHEMIE PVT.LTD.  
107 Wode House Road, Jehangir Villa, Colaba  
400005 Mumbai  
INDIA  
T +91 22 6663 6663, F +91 22 6663 6699  
[info@lobachemie.com](mailto:info@lobachemie.com), [www.lobachemie.com](http://www.lobachemie.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	: + 91 22 6663 6663 (9:00am - 6:00 pm)
------------------	--

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Matières solides comburantes, catégorie 2	H272
Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4	H302
Toxicité aiguë (Inhalation:poussières,brouillard) Catégorie 4	H332
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1	H318
Sensibilisation respiratoire, catégorie 1	H334
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317
Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie 2	H341
Cancérogénicité (Inhalation) Catégorie 1A	H350i
Toxicité pour la reproduction, catégorie 1A	H360
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie 1	H372
Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1	H410

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

# NICKEL NITRATE HEXAHYDRATE AR

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Peut aggraver un incendie; comburant. Peut provoquer le cancer. Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Nocif par inhalation. Nocif en cas d'ingestion. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



Mention d'avertissement (CLP)

: Danger

Mentions de danger (CLP)

: H272 - Peut aggraver un incendie; comburant.  
H302+H332 - Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.  
H315 - Provoque une irritation cutanée.  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 - Provoque de graves lésions des yeux.  
H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques.  
H350i - Peut provoquer le cancer par inhalation.  
H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.  
H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP)

: P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
P220 - Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.  
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 - Porter des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage, des gants de protection.  
P301+P312 - EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

### Règlementation des pays nordiques

Danemark

Code MAL

: 00-6 (Executive Order No. 301 from 1993)

## 2.3. Autres dangers

Contains no PBT and/or vPvB substances  $\geq 0.1\%$  assessed in accordance with REACH Annex XIII

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Type de substance

: Monoconstituant

# NICKEL NITRATE HEXAHYDRATE AR

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Nom	Identificateur de produit	%
NICKEL NITRATE HEXAHYDRATE	N° CAS: 13478-00-7 N° CE: 236-068-5	100

### 3.2. Mélanges

Non applicable

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général	: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Donner de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle si nécessaire. En cas de malaise consulter un médecin. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche à l'eau. En cas de malaise consulter un médecin. Rincer la bouche. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets	: Peut provoquer une allergie cutanée. Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Symptômes/effets après inhalation	: Nocif par inhalation. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer le cancer par inhalation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée. Irritation. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. Lésions oculaires graves.
Symptômes/effets après ingestion	: Nocif en cas d'ingestion.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2). Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Peut aggraver un incendie; comburant.
Danger d'explosion	: Aucun danger d'explosion direct.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

# NICKEL NITRATE HEXAHYDRATE AR

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.  
Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu. Pas de flammes nues, pas d'étincelles et interdiction de fumer. Intervention limitée au personnel qualifié muni des protections appropriées. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".  
Procédures d'urgence : Aérer la zone. Eloigner le personnel superflu.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Recueillir le produit répandu.  
Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit. Nettoyer rapidement avec une pelle ou en aspirant. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.  
Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.  
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Porter un équipement de protection individuel. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Prendre toutes les mesures techniques nécessaires pour éviter ou minimiser le dégagement du produit sur le lieu de travail. Limiter les quantités de produit au minimum nécessaire à la manipulation et limiter le nombre de travailleurs exposés. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Floors, walls and other surfaces in the hazard area must be cleaned regularly. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation. Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Se laver les mains après toute manipulation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur.  
Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit sec. Garder sous clef.  
Matières incompatibles : matières combustibles.

# NICKEL NITRATE HEXAHYDRATE AR

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Matériaux d'emballage : Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

##### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

#### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

##### Équipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

##### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



##### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

###### Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.

##### 8.2.2.2. Protection de la peau

###### Protection de la peau et du corps:

Wear a mask

###### Protection des mains:

Gants de protection

##### 8.2.2.3. Protection respiratoire

###### Protection respiratoire:

Porter un masque adéquat.

##### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

# NICKEL NITRATE HEXAHYDRATE AR

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Couleur	: Emerald green.
Apparence	: Crystals.
Masse moléculaire	: 290.8 g/mol
Odeur	: Inodore.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: 56 °C
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: 120 – 145 °C
Inflammabilité	: Ininflammable.
Limite inférieure d'explosion	: Non applicable
Limite supérieure d'explosion	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: > 137 °C
pH	: 3.5 – 5.5 at 20 °C
Concentration de la solution de pH	: 5 %
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Solubilité	: Eau: 243 g/100ml at 0 °C - Soluble Ethanol: Soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: < 0.003 Pa at 25 °C
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible
Masse volumique	: 2.05 g/cm <sup>3</sup>
Densité relative	: Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	: Non applicable
Particle size	: Pas disponible

#### 9.2. Autres informations

##### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Indice de réfraction : 1.422

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Peut aggraver un incendie; comburant.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

#### 10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Contact avec l'air. Humidité. Eviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

#### 10.5. Matières incompatibles

Matières combustibles.

# NICKEL NITRATE HEXAHYDRATE AR

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Under normal conditions of storage and use, hazardous decomposition products should not be produced.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Inhalation:poussières,brouillard: Nocif par inhalation.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée. pH: 3.5 – 5.5 at 20 °C
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque de graves lésions des yeux. pH: 3.5 – 5.5 at 20 °C
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
Cancérogénicité	: Peut provoquer le cancer par inhalation.
Toxicité pour la reproduction	: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration	: Non classé

### NICKEL NITRATE HEXAHYDRATE AR (13478-00-7)

Viscosité, cinématique	Non applicable
------------------------	----------------

### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### 11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 11.2.2. Autres informations

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Nocif en cas d'ingestion.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Ecologie - eau	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité aquatique aiguë	: Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

### NICKEL NITRATE HEXAHYDRATE AR (13478-00-7)

Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
------------------------------	-----------------------

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

# NICKEL NITRATE HEXAHYDRATE AR

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)	: Evacuation à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	: Dispose of contents/container in accordance with licensed collector's sorting instructions.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Evacuation à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. Evacuation à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Indications complémentaires	: Ne pas réutiliser des récipients vides.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR)	: UN 2725
N° ONU (IMDG)	: UN 2725
N° ONU (IATA)	: UN 2725
N° ONU (ADN)	: UN 2725
N° ONU (RID)	: UN 2725

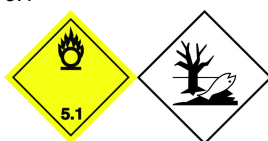
### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: NITRATE DE NICKEL
Désignation officielle de transport (IMDG)	: NITRATE DE NICKEL
Désignation officielle de transport (IATA)	: Nickel nitrate
Désignation officielle de transport (ADN)	: NITRATE DE NICKEL
Désignation officielle de transport (RID)	: NITRATE DE NICKEL
Description document de transport (ADR)	: UN 2725 NITRATE DE NICKEL, 5.1, III, (E)
Description document de transport (IMDG)	: UN 2725 NITRATE DE NICKEL, 5.1, III, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
Description document de transport (IATA)	: UN 2725 Nickel nitrate, 5.1, III, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS
Description document de transport (ADN)	: UN 2725 NITRATE DE NICKEL, 5.1, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
Description document de transport (RID)	: UN 2725 NITRATE DE NICKEL, 5.1, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR)	: 5.1
Étiquettes de danger (ADR)	: 5.1



#### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	: 5.1
--	-------

# NICKEL NITRATE HEXAHYDRATE AR

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Étiquettes de danger (IMDG) : 5.1



### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 5.1

Étiquettes de danger (IATA) : 5.1



### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 5.1

Étiquettes de danger (ADN) : 5.1



### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 5.1

Étiquettes de danger (RID) : 5.1



## 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : III

Groupe d'emballage (IMDG) : III

Groupe d'emballage (IATA) : III

Groupe d'emballage (ADN) : III

Groupe d'emballage (RID) : III

## 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui

Polluant marin : Oui

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

### Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : O2

Quantités limitées (ADR) : 5kg

Quantités exceptées (ADR) : E1

Instructions d'emballage (ADR) : P002, IBC08, LP02, R001

Dispositions spéciales d'emballage (ADR) : B3

Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP10

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T1

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP33

Code-citerne (ADR) : SGAV

Dispositions spéciales pour citernes (ADR) : TU3

Véhicule pour le transport en citerne : AT

Catégorie de transport (ADR) : 3

# NICKEL NITRATE HEXAHYDRATE AR

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Dispositions spéciales de transport - Vrac (ADR) : VC1, VC2, AP6, AP7  
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR) : CV24  
Numéro d'identification du danger (code Kemler) : 50  
Panneaux oranges :



Code de restriction en tunnels (ADR) : E  
Code EAC : 1Z

### Transport maritime

Quantités limitées (IMDG) : 5 kg  
Quantités exceptées (IMDG) : E1  
Instructions d'emballage (IMDG) : P002, LP02  
Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC08  
Dispositions spéciales GRV (IMDG) : B3  
Instructions pour citernes (IMDG) : T1  
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) : TP33  
N° FS (Feu) : F-A  
N° FS (Déversement) : S-Q  
Catégorie de chargement (IMDG) : A  
Propriétés et observations (IMDG) : Green deliquescent crystals. Soluble in water. Melting point: 55°C. Mixtures with combustible material are readily ignited and may burn fiercely. Solutions in water are slightly corrosive. Harmful if swallowed.  
N° GSMU : 140

### Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E1  
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y546  
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : 10kg  
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 559  
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 25kg  
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 563  
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 100kg  
Dispositions spéciales (IATA) : A803  
Code ERG (IATA) : 5L

### Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : O2  
Quantités limitées (ADN) : 5 kg  
Quantités exceptées (ADN) : E1  
Transport admis (ADN) : B  
Équipement exigé (ADN) : PP  
Dispositions avant le chargement (ADN) : LO04  
Disposition pour le transport en vrac (ADN) : CO02  
Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 0  
Exigences supplémentaires/Observations (ADN) : CO02 et LO04 ne s'appliquent qu'en cas de transport de cette matière en vrac ou sans emballage

### Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : O2  
Quantités limitées (RID) : 5kg  
Quantités exceptées (RID) : E1  
Instructions d'emballage (RID) : P002, IBC08, LP02, R001  
Dispositions spéciales d'emballage (RID) : B3

# NICKEL NITRATE HEXAHYDRATE AR

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)	: MP10
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: T1
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: TP33
Codes-citerne pour les citernes RID (RID)	: SGAV
Dispositions spéciales pour les citernes RID (RID)	: TU3
Catégorie de transport (RID)	: 3
Dispositions spéciales de transport - Vrac (RID)	: VC1, VC2, AP6, AP7
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (RID)	: CW24
Colis express (RID)	: CE11
Numéro d'identification du danger (RID)	: 50

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

##### Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Liste de restriction de l'Union européenne (annexe XVII de REACH)	
Code de référence	Applicable sur
28.	NICKEL NITRATE HEXAHYDRATE AR
30.	NICKEL NITRATE HEXAHYDRATE AR

##### Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Non listé dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

##### Liste candidate REACH (SVHC)

Non listé dans la liste des substances candidates de REACH

##### Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Non listé dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012)

##### Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Non listé dans la liste POP (Règlement UE 2019/1021)

##### Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Non listé dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement UE 1005/2009)

##### Dual-Use Regulation (428/2009)

Contains no substance subject to the COUNCIL REGULATION (EC) No 428/2009 of 5 May 2009 setting up a Community regime for the control of exports, transfer, brokering and transit of dual-use items.

##### Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

##### Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

# NICKEL NITRATE HEXAHYDRATE AR

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

### 15.1.2. Directives nationales

#### France

Maladies professionnelles	
Code	Description
RG 37	
RG 37 BIS	

#### Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK)	: Non classé conformément à/au Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV).
Ordonnance sur l'interdiction des produits chimiques (ChemVerbotsV)	: This product is subject to ChemVerbotsV Annex 2 Entry 1. The following requirements must be observed: authorization requirement (according to § 6 paragraph 1 sentence 1), basic requirements for carrying out the delivery (according to § 8 paragraph 1, 3 and 4), identification and documentation (according to § 9 paragraph 1 to 3) and exclusion of the shipping route (according to § 10).
Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)	: Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

#### Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen	: La substance n'est pas listée
SZW-lijst van mutagene stoffen	: La substance n'est pas listée
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding	: La substance n'est pas listée
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Vruchtbaarheid	: La substance n'est pas listée
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling	: La substance n'est pas listée

#### Danemark

Code MAL	: 00-6 (Executive Order No. 301 from 1993)
Réglementations nationales danoises	: L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:	
ADN	European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
ADR	European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road
ETA	Acute Toxicity Estimate
FBC	Facteur de bioconcentration
VLB	Valeur limite biologique
BOD	Besoins en oxygène d'origine biochimique (BOB)
COD	Demande chimique en oxygène (DCO)
DMEL	Derived Minimal Effect level
DNEL	Dose dérivée sans effet
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
CE50	Median effective concentration
EN	Norme européenne

# NICKEL NITRATE HEXAHYDRATE AR

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Abréviations et acronymes:	
CIRC	International Agency for Research on Cancer
IATA	International Air Transport Association
IMDG	International Maritime Dangerous Goods
CL50	Median lethal concentration
LD50	Median lethal dose
LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Level
NOAEC	No-Observed Adverse Effect Concentration
NOAEL	No-Observed Adverse Effect Level
NOEC	No-Observed Effect Concentration
OCDE	Organisation for Economic Co-operation and Development
VLE	Limite d'exposition professionnelle
PBT	Persistent Bioaccumulative Toxic
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
RID	Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail
FDS	Fiche de données de sécurité
STP	Station d'épuration
DThO	Besoin théorique en oxygène (BThO)
TLM	Median Tolerance Limit
COV	Volatile Organic Compounds
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
N.O.S.	Not Otherwise Specified
vPvB	Very Persistent and Very Bioaccumulative
ED	Propriétés perturbant le système endocrinien

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 4 (par inhalation : poussières, brouillard)	Toxicité aiguë (Inhalation:poussières,brouillard) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1
Carc. 1A	Cancérogénicité (Inhalation) Catégorie 1A
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

# NICKEL NITRATE HEXAHYDRATE AR

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Texte intégral des phrases H et EUH:	
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350i	Peut provoquer le cancer par inhalation.
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Muta. 2	Mutagenicité sur les cellules germinales, catégorie 2
Ox. Sol. 2	Matières solides comburantes, catégorie 2
Repr. 1A	Toxicité pour la reproduction, catégorie 1A
Resp. Sens. 1	Sensibilisation respiratoire, catégorie 1
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie 1

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit